
Conférence du désarmement

11 septembre 2012

Français (transcription faite par
le secrétariat, éditée par la Section
française de traduction)

Compte rendu définitif de la mille deux cent soixante et onzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 11 septembre 2012, à 10 h 10

Président: M. Hellmut Hoffmann..... (Allemagne)

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1271^e séance plénière de la Conférence du désarmement. La séance plénière d'aujourd'hui est à nouveau consacrée à l'examen du projet de rapport de la session de 2012 de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale, conformément à notre calendrier d'activités.

Avant de commencer nos travaux d'aujourd'hui, je voudrais rappeler à chacun que nous sommes aujourd'hui le 11 septembre, une date qui, en 2001, s'est gravée très profondément dans la conscience mondiale du fait de l'horreur que les événements de cette journée ont provoquée, directement ou indirectement, pour tant de personnes. Compte tenu du fait que nous traitons ici, à la Conférence, de sécurité au sens large, je crois qu'il n'est pas inutile de nous remémorer ces choses.

Permettez-moi à présent de faire quelques observations concernant la procédure à venir, du point de vue de la présidence. Je suppose que vous savez tous maintenant que nous aurons une dernière séance plénière le jeudi 13 septembre. Au cours de cette dernière séance plénière, deux choses au moins se produiront. Premièrement, j'ai le plaisir de vous informer que nous écouterons une déclaration de la Haut Représentante pour le désarmement, M^{me} Angela Kane. Deuxièmement, je m'attends à ce que nous adoptions officiellement le rapport que la Conférence du désarmement doit présenter à l'Assemblée générale concernant sa session de 2012. Toutefois, avant de passer à l'adoption officielle du rapport, nous avons encore du travail. Je voudrais faire avec vous le point sur notre examen du projet de rapport.

Le 23 août, une version préliminaire du projet de rapport a été distribuée à toutes les délégations. Un premier échange de vues général sur ce document a eu lieu au cours de la séance plénière du 28 août. Le 4 septembre, un autre échange de vues général a eu lieu en séance plénière officielle, après qu'un certain nombre de modifications eurent été distribuées par écrit à toutes les délégations, le 30 août. Ce débat du 4 septembre a été immédiatement suivi d'une séance officieuse, au cours de laquelle le projet de rapport a été examiné en première lecture. Depuis, il est apparu clairement qu'un certain nombre de problèmes difficiles devaient encore être résolus avant qu'un consensus puisse être trouvé sur le projet de rapport, et j'ai invité les délégations à participer à un groupe de travail informel et ouvert à tous dans le but de régler cette question. Ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises, les 4, 5, 7 et 10 septembre, soit en tout dix heures et demie environ. Si on y ajoute la séance plénière officieuse du 4 septembre, cela porte à quelque douze heures et demie le temps que nous avons passé sur notre travail de rédaction jusqu'à présent. Je crois que nous avons bien progressé, comme en témoigne le résultat qui vous a été envoyé hier par courrier électronique et distribué dans vos casiers, sous la forme d'une deuxième version préliminaire du projet de rapport datée du 10 septembre. C'est ce document qui devrait être devant vous, et ceux qui ne l'ont pas encore pourront se servir là-bas.

Je tiens à remercier le secrétariat d'avoir travaillé aussi vite. En tant que Président, je trouve qu'il est important de donner à chaque délégation la possibilité de prendre connaissance du projet de rapport tel qu'il se présente à l'issue du travail collectif accompli depuis une dizaine de jours. Un certain nombre de modifications ont été apportées au texte par rapport à la première version, notamment dans la numérotation de certains paragraphes ou leur ordre d'apparition. Le texte qui n'apparaît pas en caractères gras dans la version dont vous disposez, c'est-à-dire en fait la majeure partie du texte, a été provisoirement adopté au cours des séances dont je viens de parler. Le texte en caractères gras, à l'exception des titres bien sûr, est encore au stade de l'examen. C'est pourquoi je crois qu'il est juste de dire que nous avons fait des progrès qualitatifs et quantitatifs importants dans nos travaux. Je propose que nous examinions dans un premier temps en séance plénière officielle les paragraphes déjà adoptés, puis que nous passions à l'examen, en séance plénière officieuse immédiatement après la présente séance plénière officielle, des

paragraphe figurant en caractères gras, c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'y a pas encore consensus.

Cependant, permettez-moi, avant de commencer, de faire deux observations générales. Premièrement, il ne fait aucun doute pour moi que le texte dont vous êtes saisis est strictement factuel, car il doit respecter notre règlement intérieur. Néanmoins, les intenses discussions de ces derniers jours ont démontré qu'il pouvait y avoir des différences de vues quant à savoir jusqu'à quel point la nature factuelle de ce qui s'est effectivement produit devait être reflétée dans un tel rapport. Cela explique, dans une certaine mesure, pourquoi certaines questions restent encore en suspens.

Ma deuxième observation consiste à vous rappeler que le consensus ne signifie pas nécessairement que tout le monde est en accord total avec une formulation ou même qu'il l'appuie, mais uniquement qu'il est en mesure de faire avec. À certains moments, des différences importantes existent entre deux approches. Nous sommes ici pour adopter un rapport commun et non pour écrire ce qu'on voudrait voir comme un résultat idéal. Pour qu'une telle entreprise réussisse, il faut que toutes les parties soient prêtes au compromis et à la flexibilité, et je crois que cet état d'esprit est présent ici. En tant que Président, je crois qu'il est de mon devoir de tout faire pour susciter un consensus, mais je dois ajouter qu'en fin de compte, ce sont les États membres qui sont responsables de rendre ce consensus possible et de le concrétiser. Ma mission est d'animer les discussions, et je tente de jouer ce rôle de la meilleure des façons possibles.

Puis-je considérer qu'il y a accord sur la procédure que je viens de proposer? Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur cette question de pure procédure?

Je donne la parole aux États-Unis d'Amérique.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je ne prends pas la parole pour la question de procédure dont vous venez de parler, qui ne me pose aucun problème particulier; je voulais simplement m'associer à votre mention du onzième anniversaire de la tragédie du 11 septembre et de l'attaque du World Trade Centre et du Pentagone. Ces événements ont été une tragédie non seulement pour les États-Unis d'Amérique, mais aussi, en fait, pour le monde entier. Malheureusement, les noms qui sont inscrits sur les murs qui ont été érigés à New York représentent de très nombreux passeports, dont beaucoup de pays représentés ici. Il est triste de constater que le fléau du terrorisme continue de frapper toute la communauté internationale, et nous en voyons quotidiennement les effets. Cependant, nous demeurons convaincus qu'en poursuivant la lutte contre l'intolérance, c'est-à-dire contre le phénomène qui alimente le terrorisme, nous finirons par en venir à bout, et nous espérons que les autres États partagent notre conviction. Je vous remercie une nouvelle fois d'avoir fait mention de cette date anniversaire.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique, et je crois que nous ne pouvons qu'approuver ce qu'il vient de dire.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur la procédure que je viens de proposer? Cela ne semble pas être le cas. La liste des orateurs est de toute façon épuisée, et je vous propose d'examiner la version préliminaire du projet de rapport datée du 10 septembre, dont vous devriez être en possession. Je vous propose de l'examiner une page après l'autre et de laisser de côté le texte en gras. Si vous avez un point à soulever ou une question à poser, faites-le, et j'espère que vous avez eu suffisamment de temps pour prendre connaissance du document qui a été déposé hier dans vos casiers. J'espère que nous achèverons ce travail relativement vite. Je vois que l'Algérie demande la parole.

M. Khelif (Algérie): Monsieur le Président, si vous le permettez, la délégation algérienne aurait un commentaire général à faire.

Le Président (*parle en anglais*): Oui, je vous en prie. Je ne sais pas très bien quoi attendre, mais faites votre commentaire général.

M. Khelif (Algérie): Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, la délégation algérienne souhaiterait appuyer ce qui a été dit par vous-même et par notre collègue des États-Unis à propos des événements du 11 septembre, des événements tragiques, le terrorisme que l'Algérie évalue à sa juste valeur parce qu'elle l'a vécu depuis 1991. Elle évalue également à sa juste valeur la symbolique de la date du 11 septembre. Cette date n'aura d'effet que si elle nous permet de nous mettre d'accord sur une approche globale pour combattre le terrorisme international dans sa globalité et dans toutes ses formes.

Monsieur le Président, la délégation algérienne souhaiterait vous rendre un hommage mérité pour les efforts que vous avez faits tout au long des consultations à propos du projet de rapport qui reflète de manière générale les points que la Conférence a abordés et examinés durant cette année. Cependant, pour ce qui est de la tonalité du rapport, la délégation algérienne estime qu'elle pourrait être allégée pour ne pas multiplier les condamnations à l'égard de la Conférence dont le blocage n'est pas un épiphénomène, mais qui concerne l'ensemble des mécanismes multilatéraux du désarmement. Nous invitons donc nos collègues à bien réfléchir à l'approche à suivre dans le rapport, notamment dans les paragraphes qui ne font pas encore l'objet d'un consensus parce que leur tonalité nous semble préparer ou laisser présager d'autres initiatives qui pourraient être prises ailleurs que dans le cadre de la Conférence.

C'est pourquoi nous estimons que, dans ces paragraphes, il faudrait seulement relater les faits et ne pas donner l'impression que nous allons nous dessaisir de notre mandat et le confier à une autre entité ou organisation multilatérale qui prendrait des décisions à notre place.

Le Président (*parle en anglais*): J'aimerais simplement dire que nous avons eu des discussions intensives à ce sujet, plus de douze ou treize heures de discussions, et j'ai la nette impression que les points de vue sont mitigés, mais il ne m'appartient pas de commenter cet aspect des choses. Quelqu'un souhaite-t-il répondre? Je donne la parole aux délégations.

Une délégation souhaite-t-elle faire des commentaires généraux? Je donne la parole au Canada.

M^{me} Goldberg (Canada) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais je crois que sur un plan général, un certain nombre de réflexions s'imposent. La première est que nous souhaitons tous ardemment voir la Conférence accomplir le mandat pour lequel elle a été créée, et au cours de la dernière année écoulée, nous avons tous travaillé avec acharnement pour trouver un moyen d'avancer; c'est ce que nous continuerons à faire dans les années qui viennent pour permettre à cette instance de répondre aux attentes de la communauté internationale. Les échanges que nous avons eus concernant le rapport lors des consultations officielles qui, comme vous l'avez indiqué fort justement, ont duré environ dix-sept heures, ont été très utiles et très fructueux. Cependant, un certain nombre de délégations, y compris la mienne, ont souligné que le rapport devait refléter avec précision les points de vue imposés à cette instance, y compris par le Secrétaire général, et par son représentant ici. De plus, des positions très fermes ont été exprimées au cours de la dernière année écoulée en ce qui concerne le travail que cette instance doit accomplir. Tel est aussi l'objectif du rapport, à savoir trouver un juste équilibre pour nous permettre de refléter les faits qui se sont produits pendant l'année et les efforts entrepris pour tâcher de trouver un moyen d'avancer, mais aussi reconnaître que nous n'avons toujours pas trouvé ce moyen d'avancer. Je crois que vous avez travaillé avec acharnement pour concilier une grande diversité de points de vue, et que toutes les délégations ont travaillé dans ce même état d'esprit pour trouver un moyen

d'avancer dans le respect de ces divers points de vue. Je crois que nous y sommes presque et que nous avons fait un bon bout de chemin. Nous aurions préféré votre version initiale, qui traduisait selon nous cet équilibre, mais nous croyons aussi que le texte dont nous sommes saisis repose sur des orientations que nous pourrions collectivement accepter.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice Goldberg de sa déclaration. S'il n'y a plus d'orateurs, je vous propose d'examiner le deuxième projet dont vous êtes saisis en laissant de côté les parties en caractères gras de façon à nous permettre de déterminer s'il est possible d'adopter provisoirement les parties qui ne sont pas en caractères gras.

Y a-t-il d'autres commentaires sur la page 1? Puisque ce n'est pas le cas, pouvons-nous passer à la page 2? Pas de commentaire sur la page 2. Ma numérotation n'est pas correcte, je suis en fait à la page 3. Si vous regardez le numéro de la page en bas à droite, je suis à la page 3, c'est-à-dire du paragraphe 7 au paragraphe 10. Tout le monde y est? Passons donc à la page 4. Puisqu'il n'y a pas de commentaire, passons à la page 5 et jusqu'à la page 12.

Puisqu'il n'y a ni question ni commentaire, je considère que les membres souhaitent adopter provisoirement les paragraphes du rapport de la session de 2012 à l'Assemblée générale qui ne figurent pas en caractères gras.

Il en est ainsi décidé.

Comme annoncé, je vais maintenant suspendre la séance plénière officielle, et nous allons reprendre en séance officieuse. La prochaine séance plénière officielle devrait avoir lieu le jeudi 13 septembre, à 10 heures. En fait, il est même possible que nous nous retrouvions en séance officielle après la séance officieuse en fonction de ce qui va se passer.

Je suspends la séance plénière, ce qui signifie que nous la reprendrons plus tard. Je vous propose de nous retrouver dans quelques minutes en séance plénière officieuse.

La séance est suspendue à 10 h 35; elle est reprise à 11 h 40.

Le Président (*parle en anglais*): La séance officielle est reprise. Je voudrais juste dire que nous nous retrouverons le jeudi 13 septembre, à 10 heures. Je vous remercie de votre coopération. Nous avons bien travaillé. On ne peut pas faire que des heureux, mais j'espère que nous avons trouvé un terrain d'entente duquel chacun peut dire qu'il représentait ce qui était réalisable. Nous nous reverrons jeudi, nous écouterons la déclaration de M^{me} Angela Kane et nous adopterons le rapport de la session de 2012 à l'Assemblée générale.

La séance est levée à 11 h 45.